



Organisation
internationale
du Travail



Les coopératives et les Objectifs du développement durable

Une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015

NOTE DE SYNTHÈSE



CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'Alliance coopérative internationale (ACI) est une organisation indépendante, non-gouvernementale créée en 1895 dans le but d'unir, représenter et aider les coopératives du monde entier. Elle est un forum d'échange de connaissances, d'expertise et de coordination de l'action pour et à propos des coopératives dont elle est aussi le porte-parole mondial. Les membres de l'Alliance sont des organisations coopératives nationales et internationales de tous les secteurs de l'économie, et notamment de l'agriculture, l'industrie, les services, la banque, la distribution, la pêche, la santé, le logement et l'assurance. L'Alliance a des membres dans une centaine de pays qui représentent au total plus d'un milliard d'individus.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour buts de promouvoir les droits au travail, encourager les possibilités d'emploi décent, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue sur les questions liées au travail. L'OIT considère que les coopératives sont importantes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des hommes et des femmes de façon générale et pour la mise en place d'infrastructures et de services essentiels même dans les zones négligées par les pouvoirs publics et les entreprises en quête d'investissements. L'Unité des coopératives du Bureau international du Travail (BIT) est au service des mandants de l'OIT et des organisations coopératives; elle collabore avec des organismes de développement des coopératives et des instituts de formation dans quatre domaines prioritaires :

- **La sensibilisation du public** aux valeurs et principes des coopératives, par la démonstration de leur capacité de sensibilisation et de défense des intérêts de leurs membres;
- **La protection de la compétitivité** des coopératives par la création d'outils sur mesure pour les membres des coopératives, par exemple pour la gestion, la vérification des comptes, et par des programmes d'assistance;
- **L'inclusion des principes et des pratiques** des coopératives à tous les niveaux de l'éducation et des systèmes de formation au niveau national; et
- **Des conseils en matière de politique** et de législation relative aux coopératives, dont l'élaboration des politiques et des lois sur une base participative, et l'impact sur les coopératives, par exemple, de la fiscalité des coopératives, du droit du travail dans les coopératives, des normes comptables, de la législation sur la concurrence et l'application de la loi.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1

LES COOPÉRATIVES ET LE DÉBAT SUR L'APRÈS-2015	2
---	---

CHAPITRE 2

LES COOPÉRATIVES ET LES OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Réduction de la pauvreté	4
2. Égalité entre les genres	5
3. Éducation de qualité et apprentissage tout au long de la vie	6
4. Santé	6
5. Sécurité alimentaire et bonne nutrition	7
6. Accès à l'eau et à l'assainissement	8
7. Énergie durable	9
8. Création d'emplois, de moyens de subsistance et d'une croissance équitable	9
9. Gestion durable des ressources naturelles	11
10. Bonne gouvernance	12
11. Promotion de sociétés stables et en paix	13
12. Un environnement mondial favorable et des financements sur le long terme	14

CHAPITRE 3

LA VOIE À SUIVRE VERS LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

LES COOPÉRATIVES ONT UN RÔLE FONDAMENTAL À JOUER	16
--	----

Pour en savoir plus	18
---------------------------	----

Notes	19
-------------	----

CHAPITRE 1

LES COOPÉRATIVES ET LE DÉBAT SUR L'APRÈS-2015

À mesure qu'approche l'échéance de 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se multiplient les consultations thématiques réalisées à l'échelon mondial, régional, national et en ligne en vue d'arrêter le programme de développement mondial pour l'après-2015. Un consensus sur les objectifs, les cibles et les indicateurs du développement durable devra se dégager avant la fin 2015. Les grandes questions qui se posent sont de savoir comment la communauté internationale pourra répondre de manière durable aux problèmes préoccupants que sont le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale.

En tout, près d'un milliard de personnes sont, d'une manière ou d'une autre, concernées par les coopératives, que ce soit en qualité de membre/client, de salarié/participant ou de ces deux manières à la fois. Les coopératives emploient au moins 100 millions de personnes et on estime qu'elles subviennent aux besoins de près de la moitié de la population mondiale. Les 300 plus grandes entreprises coopératives du monde totalisent un chiffre de 1,6 billion de dollars, comparable au PIB de la neuvième économie mondiale, celle de l'Espagne.¹

En tant qu'organisations fondées sur des valeurs et mues par des principes, les entreprises coopératives sont par nature une forme d'activité durable et participative. Elles mettent l'accent sur la sécurité d'emploi et l'amélioration des conditions de travail, offrent des salaires concurrentiels, un complément de revenu par une participation aux bénéfices et une distribution de dividendes et financent des infrastructures et services communautaires tels que cliniques et écoles. Les coopératives favorisent le savoir et la pratique de la démocratie et l'inclusion sociale. Par ailleurs, elles ont démontré leur résilience aux crises économiques et financières.

Principes coopératifs

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la collectivité

Source : www.ica.coop

De ce fait, les coopératives sont bien placées pour contribuer aux objectifs fondamentaux du développement durable en matière économique, sociale et environnementale ainsi qu'à l'agenda de la gouvernance, ne fût-ce que parce qu'elles sont des entreprises soucieuses de l'avancement économique de leurs membres tout en satisfaisant leurs intérêts socioculturels et en protégeant l'environnement. Elles proposent un modèle alternatif d'entreprise sociale dont la contribution au développement durable va bien au-delà de la création d'emplois. Bien que la part des coopératives dans le PIB et la part qu'elles représentent dans le nombre total des entreprises soient relativement faibles quel que soit le pays, leur promotion et leur développement pourraient constituer un instrument majeur de la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD).

Cette note de synthèse met en lumière la contribution des coopératives au développement durable et alimente la discussion sur le rôle des coopératives dans la conception et la mise en œuvre des ODD qui succéderont aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Le contenu détaillé des ODD fait déjà l'objet de discussions et de débats au sein d'organisations internationales, de gouvernements et d'organisations de la société civile, alors que les coopératives elles-mêmes ne s'y intéressent que depuis peu. De ce fait, les coopératives et le mouvement coopératif dans son ensemble n'ont pas été suffisamment entendus et leur participation au processus d'élaboration des ODD n'a pas été optimale, alors même qu'en 2012, la conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable avait reconnu le rôle que peuvent jouer les coopératives dans la réalisation du développement durable.²

Une raison pouvant expliquer ce manque de visibilité de l'option coopérative dans le débat est la méconnaissance de ce qu'est et pourrait être la contribution des coopératives au développement durable, en raison en partie du caractère disparate des ouvrages publiés sur la question. La présente étude s'efforcera de combler cette lacune.

La version intégrale du rapport montre que, bien que les coopératives n'aient pas été associées de manière active à l'élaboration des OMD et à leur mise en œuvre, elles ont largement contribué à leur concrétisation. Le programme de développement pour l'après-2015 se situant dans une large mesure dans le prolongement des acquis des OMD, la contribution des coopératives à ces acquis réaffirme leur pertinence dans le débat actuel sur le programme de développement pour l'après-2015. Ce n'est pas seulement une question de continuité; il s'agit aussi de l'échange des expériences acquises sur la voie de la concrétisation des OMD qui permettrait d'éviter, dans la conception du futur programme de développement, de reproduire les erreurs du passé. Les coopératives et le mouvement coopératif disposent d'une vaste expérience qu'ils peuvent partager et ainsi faciliter la conception et la mise en œuvre des ODD.

Qu'est-ce qu'une coopérative?

Une coopérative se définit comme «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.»

Source: OIT (2002), «Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives», Genève, BIT (disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312531:NO).

Bien que plus de la moitié des personnes ayant répondu à une enquête de l'OIT sur le mouvement coopératif indiquèrent qu'elles avaient participé aux consultations sur l'après-2015, la participation des coopératives à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 a été freinée pour diverses raisons.

- Une des raisons citées est que les coopératives sont en général plus intéressées par des questions locales que par des problèmes de dimension nationale, régionale ou internationale. Leur souci premier étant de répondre aux préoccupations de leurs membres ou de leur communauté, elles sont généralement moins présentes et se font moins entendre sur les scènes nationale, régionale et internationale.
- Mais une autre grande raison donnée est que le mouvement coopératif n'a pas été invité ni associé aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 ou n'en avait pas été informé.³ Plus récemment, des dirigeants du mouvement coopératif et mutualiste international ont été associés de manière plus active aux processus des Nations Unies relatifs au cadre de développement l'après-2015.

Une participation plus active et stratégique du mouvement coopératif à l'échelon mondial permettra une meilleure prise en compte des questions qui intéressent les coopératives dans le débat sur l'après-2015 et dans les ODD.

CHAPITRE 2

LES COOPÉRATIVES ET LES OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les coopératives sont extrêmement pertinentes et importantes pour la réalisation des objectifs proposés en matière de développement durable.

Ce chapitre décrit la contribution qu'ont apportée les coopératives aux douze ODD proposés par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 dans leur rapport de 2013. Bien que les objectifs, cibles et indicateurs spécifiques ne doivent pas être arrêtés avant le mois de septembre 2015 dans le cadre du processus en cours, ces douze objectifs reflètent l'éventail des thèmes qui seront probablement couverts par les ODD.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

De nombreux acteurs, dont les Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Alliance coopérative internationale (ACI), s'accordent à reconnaître que l'entreprise coopérative est le type d'organisation le mieux adapté pour combattre et réduire la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes. Les coopératives ont un rôle important dans la réduction de la pauvreté; elles détectent des opportunités économiques pour leurs membres, elles autonomisent les personnes défavorisées pour leur permettre de défendre leurs intérêts, elles apportent la sécurité aux pauvres en leur permettant de convertir les risques individuels en risques collectifs, et facilitent l'accès de leurs membres aux ressources qu'ils utilisent pour subvenir à leurs besoins.

À titre d'exemple, tandis que les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) facilitent l'accès de leurs membres au capital financier, les coopératives agricoles aident les fermiers à accéder aux intrants nécessaires pour la culture et l'élevage et les aident aussi à transformer, transporter et commercialiser leur production. De même, les coopératives de consommateurs offrent à leurs membres et à la société en général un accès à des biens d'usage courant, tels que denrées alimentaires, vêtements et autres

produits à des prix abordables. De tels services contribuent à sortir leurs membres de la pauvreté.

Objectifs pour le développement durable proposés par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015

1. Mettre fin à la pauvreté
2. Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes
3. Garantir une éducation de qualité et des programmes d'apprentissage tout au long de la vie
4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé
5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel
6. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement
7. Garantir une énergie durable
8. Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable
9. Gérer les richesses naturelles de façon durable
10. Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace
11. Garantir des sociétés stables et pacifiques
12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme

Source: HLP (2013), «Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable». New York: Nations Unies (disponible à l'adresse <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf>, consulté le 15 novembre 2013).

Les efforts des coopératives agricoles en matière de réduction de la pauvreté sont largement reconnus. En Tanzanie, l'amélioration de la commercialisation par les coopératives de produits agricoles comme le lait et le café a permis à leurs membres de faire face

aux frais de scolarisation de leurs enfants; en Égypte, 4 millions d'agriculteurs tirent un revenu de la vente de leur production par l'intermédiaire de coopératives agricoles de commercialisation⁴; et en Éthiopie, on estime à 900.000 le nombre de personnes qui, dans le secteur de l'agriculture, tirent l'essentiel de leur revenu de l'activité des coopératives.⁵

Les COOPEC contribuent elles aussi à la réduction de la pauvreté. Au Kenya, les prêts de développement servent à l'achat de terres, à la construction de maisons, à l'investissement dans des entreprises et des exploitations agricoles et à l'achat de mobilier domestique. Au Ghana, les membres obtiennent fréquemment des prêts de l'Union coopérative de crédit de l'Université du Ghana pour financer des activités informelles en complément de leur revenu salarial. Au Rwanda, les membres d'une coopérative et d'un syndicat de chauffeurs de motos-taxis empruntent les sommes nécessaires à l'achat de leurs propres motos plutôt que de payer une location journalière prohibitive. En Tanzanie et au Sri Lanka, des COOPEC et coopératives polyvalentes permettent à leurs membres d'obtenir des prêts modestes pour les aider à exercer une activité indépendante dans la vente au détail, l'agriculture ou l'élevage et leur fournissent des fonds de roulement et des prêts pour développer de petites entreprises.

Les coopératives contribuent aussi à réduire la pauvreté en générant des emplois et en offrant des moyens de subsistance et tout un éventail de services, comme nous le verrons plus loin.

ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Les coopératives contribuent à l'égalité entre les genres en donnant aux femmes davantage de possibilités de participer, en de nombreux endroits du monde, à l'économie et à la société locales.

Les coopératives de consommation sont composées en majorité de femmes. Au Japon, par exemple, elles constituent 95 pour cent de leur effectif et sont représentées dans leurs structures de gouvernance.⁶

Les femmes sont aussi très présentes dans les coopératives de travailleurs. En Espagne, 49 pour cent des

membres de la Confédération des coopératives de travail associé (COCETA) sont des femmes, dont 39 pour cent occupent des postes de direction, contre 6 pour cent dans les entreprises dont les travailleurs ne sont pas propriétaires.⁷ En Italie, 95 pour cent des membres des coopératives de travailleurs de l'industrie de la mode sont des femmes.⁸

En Afrique de l'Est, la présence des femmes dans les coopératives est en augmentation. Dans le secteur des coopératives financières, les statistiques disponibles en Tanzanie indiquent que la proportion de femmes y a plus que quadruplé depuis 2005 et atteint maintenant 43 pour cent. En Ouganda, la participation des femmes aux coopératives agricoles progresse plus rapidement que celle des hommes.

La proportion de femmes dans les conseils d'administration des coopératives financières d'Afrique de l'Est va de 24 pour cent au Kenya à 65 pour cent en Tanzanie.⁹ Dans les Territoires palestiniens occupés, malgré un taux historiquement bas de présence des femmes dans les coopératives, l'Union des associations coopératives d'épargne et de crédit compte une forte majorité de femmes parmi ses membres.

Des femmes créent aussi leurs propres coopératives. Les coopératives de femmes To Kastri, du secteur de l'agrotourisme en Grèce, et Benkadi au Mali se sont créées en réponse aux difficultés que rencontraient les femmes pour obtenir de bons prix pour leur production et pour accéder au capital. En Inde, les coopératives de femmes offrent des possibilités d'emploi indépendant pouvant contribuer à l'inclusion sociale des femmes et à leur autonomisation et, dans les pays arabes, elles constituent une plate-forme permettant d'élargir les perspectives économiques des femmes et leur participation à la vie publique. En Tanzanie et au Sri Lanka, les coopératives ont aussi renforcé la capacité d'agir des femmes pour accéder à des postes à responsabilité, créer leurs propres comités de gestion et organiser des activités d'aide sociale.

Des défis existent néanmoins. La présence des femmes est souvent marginale dans les coopératives traditionnelles axées sur la culture commerciale ou d'exportation, comme le café, le cacao, le coton ou le tabac, dont les propriétaires sont principalement des hommes. Les femmes sont plus nombreuses et leur proportion est en augmentation dans des sous-

secteurs tels que les fruits, les épices, les céréales et les produits laitiers, où la propriété du sol est moins déterminante et les besoins en capital moindres. Les femmes sont en général minoritaires dans les grandes coopératives financières alors que, dans les plus petites coopératives d'épargne et de crédit qui ont des programmes de microfinance, comme au Bangladesh ou aux Philippines, elles sont plus souvent majoritaires.

La division du travail entre les hommes et les femmes se reflète naturellement dans les coopératives assurant des services aux travailleurs de ces secteurs. Par exemple, les femmes sont généralement majoritaires dans les coopératives de service pour le personnel enseignant, tandis que la majorité des membres composant les coopératives des travailleurs du transport sont des hommes. D'une manière générale, les coopératives de femmes ont un capital moindre, moins de membres, un volume d'activités plus réduit et elles sont moins en contact avec les mouvements coopératifs et leurs structures d'encadrement. Les inégalités existant entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation, de qualifications, de propriété terrienne et d'accès au crédit et à l'information sont autant de facteurs qui limitent l'engagement des femmes dans les coopératives.

ÉDUCATION DE QUALITÉ ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Les coopératives facilitent l'accès à une éducation de qualité et à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie en apportant des moyens de financement de l'enseignement, en aidant les enseignants et les écoles, en créant leurs propres écoles pour dispenser une éducation de qualité aux jeunes comme aux adultes, et en remplissant un rôle de centre d'apprentissage tout au long de la vie.

Les coopératives jouent un rôle majeur en facilitant l'accès à l'éducation par une augmentation des revenus des ménages, ce qui leur permet de supporter les frais de scolarité. Elles peuvent aussi constituer une source directe de financement de l'éducation, comme au Kenya par exemple où le principal type de prêt proposé par la plupart des COOPEC sert au paiement des frais de scolarité, une tendance qui se retrouve

aussi dans d'autres pays d'Afrique comme le Ghana, le Nigéria, le Cap-Vert et l'Ouganda.

Là où les pouvoirs locaux ont été dans l'incapacité de mettre en place des infrastructures scolaires, les coopératives s'y substituent souvent pour assurer la construction et l'entretien d'écoles locales. Au Ghana et en Éthiopie, les abattements accordés au commerce équitable sont utilisés par des coopératives polyvalentes pour financer des projets sociaux, notamment la construction de salles de classe et l'amélioration des infrastructures des écoles primaires. Les autres formes d'intervention consistent notamment à former les jeunes à la gestion financière et encourager l'épargne, à octroyer des bourses aux enfants des membres pour leur permettre de suivre un enseignement de base et supérieur, à organiser des concours scolaires, à financer l'équipement et les fournitures et à constituer des bibliothèques.

Les coopératives sont de plus en plus présentes dans l'offre directe d'une éducation de qualité en créant leurs propres écoles ou en permettant à des étudiants de régions reculées d'accéder à l'enseignement secondaire, comme en Tanzanie par exemple. Au Royaume-Uni, le Collège coopératif de Manchester a créé des écoles coopératives gérées démocratiquement et qui accordent une large place à la justice sociale et à la finalité morale.

Beaucoup de coopératives dispensent à leurs membres un apprentissage tout au long de la vie par le biais d'une formation qualifiante et d'un perfectionnement des connaissances, ainsi que des programmes d'alphabétisation et d'initiation au calcul à ceux qui n'ont jamais été scolarisés.

SANTÉ

Les coopératives sont un gage de bonne santé par la création d'infrastructures de services de santé, le financement des soins et l'apport de soins à domicile aux personnes atteintes du VIH/Sida notamment.

Les coopératives de soins de santé englobent les coopératives de travailleurs assurant des services de santé, les coopératives de patients ou coopératives communautaires appartenant à leurs utilisateurs et

les coopératives hybrides à plusieurs intervenants. Elles peuvent assurer tous les services, allant des soins à domicile à l'hospitalisation proprement dite. L'Alliance internationale des coopératives de santé estime à plus de 100 millions dans le monde le nombre de ménages bénéficiant des services de coopératives de santé. Le Canada compte plus d'une centaine de coopératives de soins de santé qui dispensent principalement des soins à domicile à plus d'un million de personnes réparties dans huit provinces. En Colombie, la coopérative de soins de santé SaludCoop est le deuxième employeur du pays et dessert 25 pour cent de la population. Au Japon, plus de 125 coopératives médicales traitent près de 3 millions de patients.¹⁰

Les coopératives pharmaceutiques donnent à leurs membres l'accès à des médicaments authentiques et abordables

En Turquie, à la fin des années 1970, l'offre de médicaments dépendait des importations, mais les grossistes n'acceptaient d'être payés qu'en devises étrangères, ce qui provoqua la faillite de nombreuses pharmacies, des hausses des prix et l'apparition de copies de médicaments. La création, en 1980, de l'Association des coopératives pharmaceutiques a permis aux petites pharmacies de profiter du pouvoir d'achat groupé des coopératives pour s'approvisionner en médicaments authentiques et à des prix abordables. Ce réseau de 13.000 pharmacies couvrant toute la Turquie assure un emploi à 40.000 personnes et est réputé pour la qualité de son service.

Source: OIT (2012), «Soigner les pharmacies» (disponible à l'adresse http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/features/WCMS_193007/lang-fr/index.htm, consulté le 23 novembre 2013)

Au Sri Lanka, les coopératives pharmaceutiques sont souvent des sociétés détachées dispensant des soins de santé aux membres de coopératives de consommation et de coopératives agricoles.¹¹ Aux États-Unis, les coopératives de soins de santé gèrent des hôpitaux et des cliniques, comme la Group Health Cooperative of Puget Sound qui compte 650.000 membres, 30 centres médicaux et 9.500 salariés dont 1.000 médecins.¹² Au Népal, des coopératives dispensent à leurs membres des soins de santé primaires en

échange d'une cotisation familiale annuelle peu élevée. Les coopératives pharmaceutiques de Turquie fournissent à leurs membres des médicaments authentiques à des prix abordables.

Le financement des soins de santé est une fonction importante des coopératives. Aux États-Unis, les coopératives de soins sont une des formes les plus répandues d'assurance-santé dont les propriétaires sont les souscripteurs. Les coopératives du secteur du commerce équitable en Afrique, comme l'union des coopératives de caféiculteurs d'Oromia en Éthiopie, la Kuapa Kokoo Ltd. au Ghana et la société coopérative Heiveld en Afrique du Sud, utilisent souvent les abattements accordés au commerce équitable pour dispenser des services de santé publique et de soins de santé dans les régions éloignées. Des traitements à domicile contre le VIH/Sida sont prodigués par des coopératives au Kenya, en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Lesotho et au Swaziland ainsi que dans certaines parties de l'Asie.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET BONNE NUTRITION

Les coopératives contribuent à la sécurité alimentaire en aidant les petits exploitants agricoles, pêcheurs, éleveurs, sylviculteurs et autres producteurs à surmonter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans leurs activités de production alimentaire. C'est dans le secteur agricole que le modèle d'entreprise de la coopérative est le plus largement utilisé. On estime à 32 pour cent la part du marché mondial que représentent l'ensemble des coopératives dans le secteur agricole.¹³

Les difficultés que rencontrent les petits producteurs agricoles proviennent notamment de leur éloignement et d'un manque d'accès à l'information relative aux prix des produits alimentaires sur les marchés nationaux et internationaux, de la difficulté d'obtenir des intrants de qualité et des variations du coût d'achat des semences et engrais, d'un manque d'accès à des prêts pour acheter ces intrants, et de l'absence d'infrastructures de transport et autres dans les zones rurales.

Les coopératives agricoles aident les fermiers à surmonter ces obstacles en offrant à leurs membres

une palette de services tels que les achats groupés et la commercialisation collective, des magasins d'intrants pour des achats collectifs, et des systèmes de réception en entrepôt permettant un accès collectif au crédit et aux débouchés. Les coopératives renforcent les compétences des petits producteurs et les aident à innover et à s'adapter à l'évolution des marchés. Un facteur important est qu'elles favorisent la participation des agriculteurs aux processus décisionnaires et aident les petits producteurs à exprimer leurs préoccupations et leurs intérêts, et à accroître leur force de négociation pour influencer les processus d'élaboration des politiques. Dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les coopératives de consommateurs facilitent l'accès à des produits alimentaires sains.

Les coopératives contribuent à la préservation des cultures vivrières indigènes, comme la patate douce en Argentine, renforçant ainsi la sécurité alimentaire. La diversification du régime alimentaire des ménages, grâce aux coopératives laitières par exemple, a permis d'améliorer la nutrition ainsi que les revenus.

La diversification de l'approvisionnement alimentaire des ménages grâce aux coopératives laitières peut améliorer la nutrition ainsi que leur revenu

Les membres de la Société des éleveurs de vaches laitières de Foubot (COOVALAIF), au Cameroun occidental, ont augmenté la consommation de lait frais de leurs familles, livré chaque jour à la coopérative des centaines de litres de lait destiné à la commercialisation et utilisé la bouse de vache pour accroître les rendements de maïs, de fèves et de pommes de terre. Le revenu annuel des ménages est passé de 430 dollars en 2008 à 3.000 dollars en 2012, le supplément de revenu étant utilisé pour payer les frais de scolarité des enfants, pour des urgences familiales et pour la diversification des activités dans l'aviculture et l'élevage caprin. La proportion des ménages ayant un accès constant à une alimentation de qualité est passée de 14 à 76 pour cent sur la même période.

Source: Heifer International (2012), "Dairy Farmer Cooperative Contributes to Food Security in Cameroon" (disponible à l'adresse <http://www.heifer.org/join-the-conversation/blog/2012/october/dairy-farmers-cooperative-contributes-to-food-security-in-cameroon.html>).

ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Les coopératives deviennent de plus en plus des acteurs majeurs de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement pour pallier les carences des secteurs public et privé.

Les coopératives proposent aux communautés urbaines des solutions alternatives pour s'approvisionner en eau potable et se doter de services fiables d'évacuation des eaux usées. Dans la municipalité bolivienne de Santa Cruz par exemple, la SAGUAPAC, est la plus grande coopérative urbaine des eaux au monde; avec 183.000 raccordements, elle dessert 1,2 million de personnes, soit les trois quarts des habitants de la ville auxquels elle fournit une des eaux les plus pures d'Amérique latine.¹⁴ Aux Philippines, les pénuries d'eau causées par El Niño, les problèmes de gestion et les pertes financières dues à la corruption et aux batailles politiques ont amené le conseil municipal de Binangonan à autoriser des coopératives à assurer des services de distribution d'eau. C'est ainsi que des coopératives installent des réseaux de distribution d'eau dans leurs quartiers.

Les coopératives de fourniture d'eau desservent aussi des zones reculées qui, sinon, ne seraient pas approvisionnées. Dans le panchayat d'Olavanna, en Inde, les graves pénuries d'eau potable des années 1990 ont conduit à la création de sociétés coopératives de fourniture d'eau potable qui étaient au nombre de 70 en 2012, desservant plus de 14.000 ménages de la région.¹⁵ En Afrique, des coopératives ghanéennes, éthiopiennes et sud-africaines ont utilisé les abattements du commerce équitable pour forer des puits et constituer des groupes locaux chargés de leur entretien. Aux États-Unis, les coopératives sont la forme la plus répandue d'organisation de la distribution d'eau dans les petites communautés de banlieue et en zone rurale et assurent un approvisionnement en eau sûr, fiable et durable pour un coût raisonnable. On y dénombre quelque 3.300 coopératives qui fournissent de l'eau pour la consommation humaine, la lutte contre l'incendie, l'irrigation et assurent le traitement des eaux usées.¹⁶

L'assainissement est aussi devenu une fonction des coopératives, dans le cadre de leurs activités de création de logements et d'amélioration des bidonvilles. En Inde, la *National Cooperative Housing Federation*

(Fédération nationale des coopératives d'habitat, NCHF) a organisé les classes urbaines pauvres dans 92.000 coopératives de logement regroupant plus de 6,5 millions de personnes. Elles ont construit 2,5 millions de logements destinés à hauteur de 75 pour cent à des familles à faible revenu.¹⁷ À Ankara, en Turquie, une alliance conclue entre la municipalité et l'union des coopératives de construction de logements a fourni un logement à 200.000 personnes à revenus moyens et faibles et freiné les prix de vente et de location sur le marché immobilier d'Ankara.¹⁸ En Afrique aussi, la *National Housing Cooperative Union* (union nationale des coopératives d'habitat, NACHU), au Kenya, a été au cœur du Programme d'amélioration des bidonvilles en regroupant leurs habitants en coopératives et en les aidant à acquérir des logements décents.¹⁹

ÉNERGIE DURABLE

Les coopératives de l'énergie contribuent à la réalisation des objectifs en matière d'énergie durable que sont l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.

Les coopératives sont présentes dans les activités qui facilitent l'accès à une énergie durable; elles ont un grand rôle dans la production d'électricité et sa distribution au consommateur. D'autre part, dans de nombreux endroits du monde, elles sont en pointe en matière d'adoption d'énergies nouvelles et renouvelables, comme le solaire et l'éolien.

Les plus connues sont les coopératives d'électrification rurale qui ont raccordé au réseau les populations rurales de nombreux pays, tant développés qu'en développement. Aux États-Unis, ces entreprises de service public dont les usagers sont propriétaires achètent au prix de gros de l'électricité qu'elles fournissent directement aux consommateurs. Il existe 864 coopératives qui assurent 10 pour cent de la consommation totale d'électricité du pays et alimentent 12 pour cent des usagers, soit 42 millions de personnes, principalement dans les zones rurales où le retour sur investissement dans des infrastructures onéreuses était insuffisant pour attirer des compagnies à capitaux privés. De la sorte, les coopératives possèdent et entretiennent 42 pour cent du réseau

de distribution électrique du pays, couvrant 75 pour cent des terres émergées. Par ailleurs, soixante-dix coopératives de production et de transport se sont créées pour regrouper leurs achats en gros et ainsi augmenter leur pouvoir d'achat.²⁰ Au Bangladesh, avec l'aide du mouvement coopératif américain du secteur de l'électricité, un Conseil de l'électrification rurale a créé plus de 70 coopératives d'électricité rurales et installé plus de 219.000 kilomètres de lignes de distribution, pour raccorder 47.650 villages et 30 millions de personnes au réseau, et aussi 170.000 stations de pompage pour l'irrigation rurale.²¹

La production d'énergies renouvelables compte aussi au nombre des activités des coopératives. Au Royaume-Uni, une coopérative vend du charbon de bois et des briquettes fabriqués à partir de matériaux recyclés dans une usine alimentée par un digesteur anaérobie. Plus d'une trentaine de coopératives de fourniture d'énergie renouvelable ont vu le jour au Royaume-Uni entre 2008 et 2012, dont des coopératives d'énergie solaire à Londres et Bristol. D'après la Confédération allemande des coopératives et caisses d'épargne (DGRV), 158 des 250 coopératives qui ont vu le jour en 2011 dans le secteur énergétique produisent de l'énergie renouvelable et, 430 nouvelles coopératives de fourniture d'énergie se sont créées entre 2006 et 2011.²² Cooperatives Europe a constitué un groupe de travail sur l'énergie et l'environnement pour promouvoir le rôle des coopératives dans les énergies renouvelables.

Dans les pays en développement, une réussite remarquable est celle de la coopérative de production d'énergie à partir de la biomasse de Karnataka, en Inde. Une des grandes difficultés pour les coopératives d'énergie est de réunir l'importante mise de fonds nécessaire, ce qui implique que l'option des partenariats public-privé mérite d'être exploré.

CRÉATION D'EMPLOIS, DE MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'UNE CROISSANCE ÉQUITABLE

Les coopératives jouent un grand rôle dans la création d'emplois et de sources de revenus.

L'impact des entreprises coopératives sur l'emploi:

- Elles emploient directement les individus;
- Elles promeuvent de manière indirecte l'emploi et l'emploi indépendant par l'ouverture de marchés et en améliorant les conditions de commercialisation; et
- Elles influencent les non-membres dont les activités professionnelles sont étroitement liées aux transactions avec des coopératives (comme les commerçants et les fournisseurs d'intrants).

Source: Develtere, P., I. Pollet & F. Wanyama (eds) (2009), «L'Afrique solidaire et entrepreneuriale: la renaissance du mouvement coopératif africain». Dar Es Salaam: OIT.

Suivant les chiffres de l'ACI, les coopératives emploient au total plus de 100 millions de personnes dans le monde.²³ Avec les petites et moyennes entreprises, elles constituent la principale source d'emplois nouveaux.²⁴ Bien que les statistiques générales sur la contribution des coopératives à la création d'emplois mériteraient d'être améliorées, les données disponibles à l'échelon national sont tout à fait convaincantes.

On a constaté récemment que l'emploi, dans les entreprises appartenant à leurs salariés, est moins susceptible de subir les conséquences négatives des ralentissements cycliques de l'activité économique et que ces entreprises ont conservé des taux de continuité de l'emploi plus élevés au cours de la récente récession économique.²⁵ Une étude réalisée au Royaume-Uni a montré que les entreprises dont les salariés sont les propriétaires sont plus enclins à investir dans des projets à long terme, investissent davantage dans le capital humain et sont davantage centrées sur la croissance organique.²⁶

Un récent ouvrage sur le thème du capital et du piège de la dette publique renferme quatre études de cas de grandes coopératives qui montrent que les entreprises organisées et agissant suivant les principes coopératifs - par lesquels contrôle démocratique et propriété conjointe vont de pair - ont résisté au plus dur de la crise et ont même vu l'emploi augmenter.²⁷

Cette étude explique ces bons résultats de plusieurs manières:

- Dans le court terme, les coopératives sont des organismes associatifs ce qui implique que, plutôt que de supprimer de la main-d'œuvre, elles cherchent de nouvelles activités (productivité, exportation, restructuration).
- Les membres sont conscients de l'imminence d'une crise et peuvent s'y préparer, grâce aux structures démocratiques et au partage de l'information en temps réel.
- La prise de décision étant participative et les écarts de revenu entre membres étant faibles, les coopératives sont plus en mesure de prendre des décisions difficiles qui sont jugées légitimes.
- Les fonds de sécurité et fonds de soutien les protègent contre les chocs, et leurs réserves communes, qui doivent rester intactes, garantissent leur stabilité financière.
- Dans le long terme, les coopératives mettent en place des mécanismes de pension et d'éducation pour leurs membres et ciblent les besoins de la collectivité dans une optique à long terme.
- Restructurations et lancement de nouvelles activités sont des pratiques courantes pour les coopératives.

L'emploi dans les coopératives de quelques pays

Pays	Nombre d'emplois
États-Unis	2 millions
France	1 million
Italie	1,1 million
Brésil	274.000
Argentine	290.000
Kenya	250.000
Indonésie	300.000
Inde	100.000 coopératives laitières emploient 12 millions de femmes
Colombie	Près de 700.000 par emploi direct et en tant que travailleurs-propriétaires de coopératives de travailleurs

Source: ACI (2014), "Co-operative facts & figures" (disponible à l'adresse <http://ica.coop/en/whats-co-op/co-operative-facts-figures>)

De plus en plus d'éléments montrent qu'en temps normal, les entreprises dont les salariés sont propriétaires obtiennent de meilleurs résultats que les autres, avec des rendements financiers plus élevés et une meilleure productivité.²⁸ Une étude réalisée aux États-Unis a constaté l'existence d'une relation positive constante entre l'actionnariat des salariés et la productivité du travail. D'autres travaux réalisés précédemment dans plusieurs pays et dans différents secteurs faisait apparaître que les entreprises appartenant aux salariés ont un meilleur rendement financier, une productivité plus élevée et des taux de stabilité de l'emploi supérieurs.²⁹

Les autres contributions avérées des coopératives aux moyens de subsistance et à une croissance équitable sont notamment la sécurité du revenu, la création d'emplois dans les communautés rurales, un meilleur positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur, des emplois dans divers secteurs de l'économie, des retombées sur l'emploi, la mise en place d'infrastructures et d'autres services et l'inclusion sociale. Des exemples pris dans le monde entier confirment que les coopératives contribuent à promouvoir le travail décent et apportent une sécurité de revenu, en particulier parmi ceux qui en étaient précédemment exclus. Une étude sur l'industrie laitière en Inde indique que les membres des coopératives disposent de revenus plus élevés et mieux garantis que les autres intervenants du secteur, en particulier au premier stade de la production. De même, une étude réalisée récemment dans le secteur agricole en Éthiopie montrent que les producteurs agricoles regroupés en coopératives bénéficient d'un meilleur revenu, disposent d'une épargne plus importante et d'intrants à coût réduit par rapport à ceux qui n'en font pas partie.³⁰

Un point important à prendre en considération est de savoir dans quelle mesure l'impact qu'ont les coopératives sur la création d'emplois peut être amplifié pour générer de nouvelles possibilités d'emploi là où les initiatives du secteur public et du privé sont faibles ou inexistantes.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Les coopératives contribuent à la gestion durable des ressources naturelles de plusieurs manières: elles font en sorte de ne pas épuiser ces ressources, elles constituent des forums de discussion permettant aux populations locales de trouver des solutions au changement environnemental en définissant leurs droits de propriété et d'utilisation, en gérant les ressources naturelles et en diversifiant leurs activités économiques pour s'engager dans des projets économiques verts.

En Indonésie par exemple, des coopératives forestières promeuvent une exploitation durable de la forêt de feuillus tropicale et ont obtenu le label du Forest Stewardship Council (FSC) pour le marché international du meuble, contournant ainsi le monopole des acheteurs de bois et assurant des moyens de subsistance durables à leurs membres.³¹

De nombreuses coopératives préconisent des modes de consommation plus durables et des valeurs de responsabilisation sociale et économique en tant que pratiques normatives de leur modèle de fonctionnement.³² Des coopératives agricoles durables diversifient leurs activités pour y inclure la gestion de l'eau, le tourisme, la production de spécialités alimentaires régionales de qualité et l'agriculture biologique. Elles réagissent à la crise de l'agriculture «hi-tech» aux Pays-Bas. En Italie, des «coopératives sociales» assurent l'entretien d'espaces verts publics, la collecte des déchets urbains, l'assainissement urbain, l'installation de panneaux solaires, la réduction des déchets et leur réutilisation.³³

Dans les pays en développement, des milliers de ramasseurs de déchets travaillent dans de mauvaises conditions et contribuent de manière importante au nettoyage de l'environnement, mais ils sont spoliés par des intermédiaires qui revendent les déchets recyclables à l'industrie. Des ramasseurs de déchets ont créé des coopératives en Colombie, au Brésil, en Argentine, au Mexique, aux Philippines, en Inde et en Indonésie entre autres, dans le but d'accroître leur revenu et de donner de la dignité à leurs activités.³⁴

Coopératives agricoles environnementales aux Pays-Bas

On compte aux Pays-Bas plus de 125 coopératives agricoles environnementales. Elles permettent aux organismes de conservation néerlandais de conclure avec les gestionnaires des sols des contrats de gestion environnementale favorisant une gestion globale plutôt que parcellaire des campagnes. Dans la région des forêts frisonnes par exemple, au début des années 1990, les exploitants craignaient pour la survie de l'agriculture à petite échelle, pressés de s'orienter vers un élevage laitier aux coûts de production faibles et de réduire la taille des fermes. Ils étaient confrontés à des règlements environnementaux toujours plus nombreux et rigoureux en matière de pollution des sols. Les coopératives environnementales leur ont alors permis de s'autoréguler et de se doter de moyens locaux efficaces pour atteindre les objectifs environnementaux de leur exploitation.

Source: Renting, H. and J. D. Van der Ploeg (2001), "Re-connecting nature, farming and Society: environmental cooperatives in the Netherlands as institutional arrangements for creating coherence." *Journal of Environmental Policy and Planning* 3: p. 85-101.

BONNE GOUVERNANCE

Le processus l'après-2015 a identifié la gouvernance responsable et efficace comme un activateur de la transformation socioéconomique et de l'éradication des inégalités structurelles, mais aussi comme une fin en soi. Le nouveau programme de développement donne aux sociétés l'occasion d'opter pour un monde plus juste dans lequel les ressources sont partagées de manière plus équitable et les individus interviennent davantage dans les décisions qui ont une incidence sur leurs vies.³⁵ Les coopératives ont un grand rôle à jouer à cet égard.

Premièrement, un des principes des coopératives est celui du contrôle démocratique par les membres. Du système de scrutin égalitaire en vigueur dans les sociétés coopératives, qui donne une voix à chaque membre, découle la nécessaire et légitime représentativité qui en fait des acteurs essentiels du dialogue social, en particulier en milieu rural et dans l'écono-

mie informelle. Les caractéristiques d'une bonne gouvernance que sont la transparence, la responsabilité, l'obligation, la participation, la réactivité aux besoins des gens et le respect de l'état de droit, sont aussi des traits de l'identité coopérative. Profondément enracinées dans la communauté dans lesquelles elles fonctionnent, les coopératives peuvent autonomiser les gens en donnant, même aux couches les plus pauvres de la population, les moyens de participer au progrès économique. En outre, en constituant une plate-forme pour les initiatives de développement local, elles rassemblent un éventail d'institutions communautaires qui stimulent les possibilités de travail décent et d'inclusion sociale.³⁶ Les coopératives peuvent être des écoles de l'apprentissage pratique de la démocratie par le biais de la participation et du contrôle.³⁷

Deuxièmement, les coopératives et leurs membres, dans leur double rôle de parties prenantes et de propriétaires ou régulateurs peuvent être d'un apport considérable au débat général sur la gouvernance et la transparence. Des institutions de gouvernance fortes et légitimes, telles que des entreprises sociales comme les coopératives, sont nécessaires pour garantir une répartition égalitaire et durable dans le temps des fruits du développement. En Grande-Bretagne par exemple, le mouvement coopératif du commerce de détail a depuis son origine des préoccupations sociales autant qu'économiques. Plus récemment, il a été un des premiers promoteurs du mouvement du commerce équitable et de la banque éthique. Parmi les premiers à souscrire à l'initiative "Fair Tax Mark", une certification octroyée aux entreprises qui honorent totalement leurs obligations fiscales de manière transparente, figuraient des coopératives et des entreprises sociales.³⁸

Plan d'action pour une décennie des coopératives: La gouvernance au centre du plan d'action

Collectivement, les membres sont les propriétaires de leur coopérative et, par des mécanismes démocratiques, ils participent à sa gouvernance. Individuellement, ils ont un droit à l'information, une voix et une représentation... Il existe suffisamment d'éléments montrant qu'en permettant aux consommateurs et aux travailleurs de s'exprimer au sein de l'organisation, on favorise des formes d'activité meilleures, plus intelligentes et réactives.

Source: ICA (2013), "Blueprint for a Co-operative Decade," (disponible à l'adresse <http://ica.coop/en/media/library/memberpublication/blueprint-co-operative-decade-february-2013>).

Cela ne veut pas dire que les coopératives ont automatiquement une bonne gouvernance. La mise en pratique du modèle démocratique de prise de décision a parfois été difficile pour les coopératives, confrontées à des difficultés telles qu'une définition insuffisante des droits de propriété ou l'apathie des membres. Les défis de la gouvernance sont surmontés par des réponses innovantes telles que l'élaboration de codes de bonne conduite pour les conseils d'administration des coopératives.

Des études de cas réalisées dans le cadre du programme de coopération technique COOP^{AFRICA} du BIT ont confirmé que la structure institutionnelle du modèle coopératif, avec ses assemblées générales, ses conseils d'administration élus, ses comités de gestion et diverses organes de contrôle, convient bien pour une prise de décision collective peu conflictuelle et, dans une certaine mesure, plus prévisible. Quoi qu'il en soit, cela nécessite souvent une éducation des membres, des délibérations et un débat interne, comme le montre l'étude de cas de COOP^{AFRICA} sur les coopératives de culture du rooibos en plein essor en Afrique du Sud.³⁹ La recommandation n° 193 de l'OIT constitue une norme internationale qui a contribué à la modernisation des lois et politiques relatives aux coopératives dans 97 pays.⁴⁰

PROMOTION DE SOCIÉTÉS STABLES ET EN PAIX

Au lendemain de conflits sociaux violents, les coopératives s'imposent souvent en tant que sources de capital social positif, suscitant un sentiment puissant d'appartenance communautaire, de participation, d'autonomisation et d'inclusion parmi ses membres et rétablissant les relations interpersonnelles et la paix. Après le génocide au Rwanda, en plus d'agir contre les causes structurelles des rancœurs, les coopératives ont apporté un soutien émotionnel à leurs membres en quête de justice.⁴¹

Il est un fait avéré que des coopératives voient le jour par un phénomène de réaction collective à des crises telles que les temps difficiles qu'a connus le Royaume-Uni dans les années 1840, la crise agricole des années 1840 en Allemagne, la grande dépression de 1929-1930 aux États-Unis ou la crise de l'emploi des années 1970 en Europe. Cela ne veut pas dire pour autant que les coopératives ne fructifient qu'en temps de crise.

En temps de crise, lorsque l'urgence impose de mettre en place des systèmes économiques et financiers plus solides, les entreprises coopératives tendent à s'imposer à nouveau comme des solutions appropriées, durables et qui répondent à la situation du moment.

En temps de crise, les coopératives peuvent avoir un effet de transformation en ce qu'elles revitalisent des secteurs en difficulté, relèvent des économies locales frappées par la crise, accroissent les revenus des producteurs et des prestataires de services tout au long de la chaîne de valeur, formalisent l'emploi informel et génèrent de l'emploi pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales et urbaines. De nouvelles formes de coopératives apparaissent aussi en réaction à d'autres types de crises, comme par exemple les coopératives d'aide sociale qui se créent pour répondre aux besoins de populations vieillissantes, ou les coopératives qui voient le jour pour assurer la prise en charge d'orphelins après un tremblement de terre.⁴²

Les coopératives se sont avérées particulièrement actives dans un rôle de médiation de la pacification et du développement:

- Au Népal, les coopératives de femmes qui ont vu le jour en 2006, après une décennie d'insurrection maoïste, les ont aidées à survivre, à gérer leurs choix entre moyens de subsistance et à s'occuper de leurs familles par des mécanismes de crédit, de conseil et de développement des compétences. Dans la période qui a suivi le conflit, les coopératives de femmes ont suscité une prise de conscience et la participation politique en prônant la justice et la paix.⁴³
- Les violences communautaires qui ont frappé l'État du Gujarat, en Inde, ont provoqué d'énormes pertes de vies humaines et des destructions, des populations entières ont vu leurs moyens de subsistance détruits et, surtout, les femmes ont été victimes de violences sexuelles d'une extrême gravité. Pendant les émeutes communautaires de 2002, la Self-Employed Women's Association (SEWA) a géré des camps de secours pour les victimes et fourni aux femmes qui y séjournaient des emplois, l'accès à des soins de santé de base et des services de garde d'enfants et de conseil.⁴⁴
- Des coopératives ont contribué à reconstruire des sociétés après un conflit, comme l'a montré l'exemple d'une coopérative de femmes d'un village du Sud-Liban qui a relancé la production de produits locaux traditionnels qui menaçait de disparaître après les lourds bombardements de 2006, et a contribué à rendre sa mémoire au village.⁴⁵

UN ENVIRONNEMENT MONDIAL FAVORABLE ET DES FINANCEMENTS SUR LE LONG TERME

Les coopératives contribuent à la création d'un environnement mondial favorable en comblant l'écart dans les échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement, en stabilisant les systèmes financiers pendant les crises et en constituant la base d'une intensification des circuits financiers à l'échelon mondial.

Le rôle qu'elles jouent dans la création d'un contexte mondial propice consiste à surmonter les barrières commerciales posées entre les pays développés et en développement par le commerce équitable et d'autres formes de commerce alternatif qui agissent sur le déséquilibre dans les relations commerciales. La mise en relation des coopératives du sud avec les marchés du nord permet aussi d'utiliser les abattements accordés à la production éthique et à la commercialisation de ses produits pour soutenir des projets de développement social dans des communautés locales du sud. Les produits du commerce équitable exportés par des coopératives sont de plus en plus nombreux; ce sont notamment le café, le thé, les produits de l'artisanat, le cacao, le sucre, les bananes, le miel, le vin et les fleurs.

Les coopératives ont contribué à la stabilisation d'un système financier mondial qui, en 2007, s'est effondré à cause d'un recours accru à l'endettement et à l'effet de levier. Elles ont survécu et ont relativement bien traversé cette période d'instabilité grâce à leur capacité à maîtriser leur degré d'endettement. Le capital de la coopérative est la propriété de ses membres qui décident de l'usage qui en est fait. Leur modèle d'entreprise, dans lequel le propriétaire est le consommateur, leur permet de mieux résister aux récessions. Plusieurs études montrent que les principes coopératifs de contrôle démocratique et de propriété collective ont permis aux coopératives de faire face à la crise et de se développer.⁴⁶

Les coopératives financières pourraient constituer, dans beaucoup d'endroits du monde, un des meilleurs moyens d'intensifier les circuits financiers ainsi que la base de départ d'autres formes d'activités de développement.

Souvent, elles sont les seuls organismes financiers formels existants, surtout en zone rurale éloignée, auxquels les membres peuvent confier leur épargne ou emprunter de l'argent pour développer leur propre affaire. Des coopératives proposent aussi des micro-assurances sous différentes formes, contribuant de la sorte à la stabilité financière.

Les coopératives sont de grands exportateurs

Au Nicaragua, la Promotora de Desarrollo Cooperativo de Las Segovias (PRODECOOP) regroupe 45 coopératives et plus de 2.420 familles qui exploitent chacune en mode biologique entre 3 et 5 hectares de caféiers à l'ombre de la canopée forestière. Pour ses activités d'exportation, elle s'intègre dans un vaste réseau mondial de commerce équitable et elle aide ses membres à produire de manière durable et commercialiser leur café.

En Afrique de l'Ouest, Kuapa Kokoo au Ghana est une coopérative polyvalente qui rassemble 50.000 agriculteurs répartis dans 1.650 sociétés villageoises et qui assurent 10 pour cent de la production de cacao du pays. Elle a démarré en produisant du cacao de qualité répondant aux normes du marché international pour créer ensuite au Royaume-Uni une chocolaterie utilisant ses fèves de cacao.

Source: Global Exchange (2011), "Fair Trade coffee cooperatives" (disponible à l'adresse: <http://www.globalexchange.org/fairtrade/coffee/cooperatives>); site Internet de Kuapa Kokoo (figure à l'adresse: <http://www.kuapakokoo.com/>).

CHAPITRE 3

LA VOIE À SUIVRE VERS LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES COOPÉRATIVES ONT UN RÔLE FONDAMENTAL À JOUER

Les coopératives sont déjà présentes dans tous les domaines que les objectifs proposés pour le développement durable envisagent s'agissant de la direction à prendre par le monde pour faire du développement durable une réalité. Bien que les coopératives soient des éléments importants pour la réalisation du développement durable dans le monde, étant soucieuses de leurs membres et des besoins locaux, elles n'ont pas toujours adopté une attitude proactive dans le débat, qu'il soit national ou international. En raison du peu de visibilité des coopératives sur la scène nationale et internationale, il semble que, à quelque niveau que ce soit, les décideurs politiques n'aient pas pris conscience du potentiel des coopératives et de l'importance de la contribution qu'elles pourraient apporter à la conception et à la concrétisation des ODD. Cela explique le peu d'écho et d'attention que les coopératives ont reçu dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015.

Ce débat ne devrait pas avoir pour seul but de tirer parti des expériences coopératives, il devrait aussi permettre au mouvement coopératif de faire entendre sa voix. Ce point est particulièrement important parce que, comme ce fut le cas pour la mise en œuvre des OMD, la réalisation des ODD qui sont proposés nécessitera très vraisemblablement une participation active des coopératives, laquelle doit être acquise dès le stade de la formulation des objectifs.

De nombreux acteurs, parmi lesquels des institutions des Nations Unies comme l'Organisation internationale du Travail, et l'Alliance Coopérative Internationale, s'accordent à reconnaître que l'entreprise coopérative est le type d'organisation le mieux adapté à toutes les facettes de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Cela s'explique par l'importance de la contribution des coopératives à la réduction de la pauvreté : elles détectent des opportunités économiques pour leurs membres, elles autonomisent les personnes défavo-

risées pour leur permettre de défendre leurs intérêts, elles apportent la sécurité aux pauvres en leur permettant de convertir les risques individuels en risques collectifs, et facilitent l'accès de leurs membres aux ressources qu'ils utilisent pour gagner leur vie.

Les coopératives contribuent à l'égalité entre hommes et femmes, non seulement par une proportion croissante de femmes parmi leurs membres, mais en élargissant un peu partout le champ des possibilités offertes aux femmes dans les économies et sociétés locales. Elles favorisent l'accès à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie par l'apport de moyens de financement de l'éducation, elles financent des écoles, créent leurs propres écoles pour dispenser un enseignement de qualité aux jeunes comme aux adultes, et elles fonctionnent comme des centres d'apprentissage tout au long de la vie. Les coopératives contribuent à la santé en créant des infrastructures qui serviront à prodiguer des soins de santé, en finançant ces soins et en organisant des services de soins de santé à domicile pour les personnes atteintes du VIH/Sida notamment.

Les coopératives contribuent à la sécurité alimentaire en aidant les petits exploitants agricoles, pêcheurs, éleveurs, sylviculteurs et autres producteurs à surmonter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans leurs activités de production alimentaire. Elles deviennent de plus en plus des acteurs majeurs de l'accès à une eau potable et à des services d'assainissement pour pallier les carences des secteurs public et privé. Les coopératives d'énergie contribuent à la réalisation des objectifs en matière d'énergie durable que sont l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.

Les coopératives jouent un grand rôle dans la création d'emplois et de sources de revenus en employant plus de 100 millions de personnes dans le monde.

Il a été démontré récemment que les coopératives résistent mieux aux crises économiques et financières et obtiennent de meilleurs résultats.

Considérant que les coopératives environnementales font œuvre de pionnier dans la gestion durable des ressources naturelles pour la postérité, leur modèle de gouvernance pourrait constituer le cadre de processus participatifs équitables garantissant, en collaboration avec les communautés, les gouvernements, le monde de l'entreprises et d'autres parties prenantes, la transparence et la responsabilisation nécessaires à la concrétisation du développement durable.

Au lendemain de conflits violents en de nombreux endroits du monde, les coopératives se sont souvent imposées en tant que sources de «capital social positif», suscitant un sentiment puissant d'appartenance communautaire, de participation, d'autonomisation et d'inclusion parmi les membres et restaurant les relations interpersonnelles et la paix. Les coopératives se sont avérées particulièrement actives dans un rôle de médiation de la pacification et du développement.

Enfin, les coopératives contribuent aussi à la création d'un environnement mondial propice au développement durable en comblant l'écart dans les échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement, en stabilisant les systèmes financiers pendant les crises et en constituant la base d'une intensification des circuits financiers à l'échelon mondial.

RECOMMANDATIONS

Pour toutes ces raisons, on peut voir dans les coopératives un modèle d'entreprise durable par essence, contribuant au «triple bilan» du développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Dans cette optique, les recommandations sont les suivantes :

Les Nations Unies devraient reconnaître

le rôle des coopératives dans la réalisation du développement durable en les incluant parmi les indicateurs, cibles et mécanismes de financement des objectifs du développement durable.

Les coopératives devraient se montrer proactives

en s'impliquant, à tous les niveaux (local, national, régional et international), dans les discussions portant sur le programme de développement pour l'après-2015, afin de pouvoir partager leurs expériences en matière de réalisation du développement durable.

Les organisations de coopération nationales, régionales et internationales

devraient amplifier leurs rôles de représentation et de défense des intérêts pour que les coopératives soient plus présentes et mieux entendues dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur la politique internationale en général.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ACI (2013), *Plan d'action pour une décennie des coopératives*, Bruxelles, ACI. Disponible à l'adresse: http://ica.coop/sites/default/files/media_items/ICA%20Blueprint%20-%20Final%20-%20Feb%2013%20FR.pdf
- ACI (2013), *Co-operatives and Sustainability: An investigation into the relationship*, Bruxelles, ACI. Disponible à l'adresse: http://ica.coop/sites/default/files/attachments/Sustainability%20Scan%202013-12-17%20EN_0.pdf
- Birchall, J. (2013), *Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières*, Genève, OIT. Disponible à l'adresse: http://ilo.org/empent/Publications/WCMS_207768/lang--en/index.htm
- Develtere, P., Pollet, I. & Wanyama, F. (eds.) (2009), *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale: la renaissance du mouvement coopératif africain*. Dar Es Salaam, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_104756/lang--en/index.htm
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, New York, Nations Unies. Disponible à l'adresse: <http://www.post2015hlp.org/the-report/>
- OIT (2002), *Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives*, Genève, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312531:NO
- OIT (2013), *Providing clean energy and energy access through cooperatives*, Genève, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_233199/lang--en/index.htm
- OIT (2014), *Cooperative movement engagement in sustainable development and the post-2015 process: Survey Findings*, Genève, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_248497/lang--en/index.htm
- Mogrovejo, R., Mora, A. & Vanhuynegem, P. (2012), *El cooperativismo en América Latina: Una diversidad de contribuciones al desarrollo sostenible*, La Paz, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/americas/publicaciones/WCMS_188087/lang--es/index.htm

NOTES

- 1 ACI (2011), "Global 300 Report 2010: The world's major cooperatives and mutual businesses". Disponible à l'adresse <http://ica.coop/sites/default/files/attachments/Global300%20Report%202011.pdf>.
- 2 AGNU (2012), "L'avenir que nous voulons." Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 27 juillet. Disponible à l'adresse: http://www.uneca.org/sites/default/files/page_attachments/7._resolution_adoptee_par_lassemblee_generale-lavenir_que_nous_voulons.pdf.
- 3 OIT (2014), "Cooperative movement engagement in sustainable development and the post-2015 process: Survey Findings". Genève, OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_248497/lang--en/index.htm
- 4 Aal, M. H. A. (2008), "The Egyptian cooperative movement: Between state and market," in Develtere, P., I. Pollet & F. Wanyama (eds), «L'Afrique solidaire et entrepreneuriale: la renaissance du mouvement coopératif africain». Dar Es Salaam: OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_104756/lang--en/index.htm
- 5 Lemma, T. (2008), "Growth without structures: The cooperative movement in Ethiopia", in Develtere, P., I. Pollet & F. Wanyama (eds), «L'Afrique solidaire et entrepreneuriale: la renaissance du mouvement coopératif africain». Dar Es Salaam: OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_104756/lang--en/index.htm
- 6 Suzuki, T. (2010), "A brief chronicle of the modern Japanese consumer cooperative movement". Disponible à l'adresse: http://jccu.coop/eng/aboutus/pdf/a_brief_chronicle.pdf.
- 7 CICOPA (2011), "Building gender equality through cooperatives". Disponible à l'adresse: <http://cecop.coop/Building-gender-equality-through>.
- 8 Ibid.
- 9 Majurin, E. (2012), "How women fare in East African cooperatives: The Case of Kenya, Tanzania and Uganda," Dar es Salaam: OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/coop/africa/download/woman_eastafrica.pdf.
- 10 MacKay, L. (2007), "Health cooperatives in BC: The unmet potential," dans *British Columbia Medical Journal*, Vol. 49, No. 3, pp. 139-142.
- 11 Birchall, J. (2004), "Les coopératives et les Objectifs du Millénaire pour le Développement", Genève: OIT.
- 12 Oemichen, W. L. (2011), "Healthcare Cooperatives and Consumer-Governed Health Care," A presentation made at the Consumer-Owned Private Health Insurance Plans Conference, April 26. Disponible à l'adresse: <http://www.cooperative-network.coop/wm/coopcare/web/CO-OPColoradoPresentationApril2011.pdf>.
- 13 Bibby, A. (2014), "Co-operatives are an inherently more sustainable form of business". Disponible à l'adresse: <http://www.theguardian.com/social-enterprise-network/2014/mar/11/co-op-business-sustainability>.
- 14 Stories.coop (2012), "Clean water, cooperative principles". Disponible à l'adresse: <http://stories.coop/stories/clean-water-cooperative-principles/>.
- 15 Sree, K. M. (2012), "Water cooperatives help quench Olavanna's thirst," dans *The Times of India*, May 6th. Disponible à l'adresse: <http://timesofindia.indiatimes.com/city/kozhikode/Water-cooperatives-help-quench-Olavannas-thirst/articleshow/13016230.cms?referral=PM>.
- 16 Centre pour les coopératives de l'université du Wisconsin (2013), "Research on the economic impact of cooperatives". Disponible à l'adresse: <http://reic.uwcc.wisc.edu/impacts/>.
- 17 Khurana, M.L. (2010), "Cooperatives for improving living conditions in slums". Disponible à l'adresse: <http://www.nare-dco.in/Article.asp?prYear=2010&mon=Jan&foo=bar&page=2>.
- 18 MOST Clearing House (nd.), "Batikent project Turkey". Disponible à l'adresse: <http://www.unesco.org/most/easteur1.htm>.
- 19 NACHU (2012) "NACHU News," April. Disponible à l'adresse: <http://nachu.or.ke/>.
- Mwende, J. (2012), "NACHU unveils plan to build 416 low-cost houses" (disponible à l'adresse: <http://www.kenyahomes-guide.com/1077/nachu-unveils-plan-to-build-416-low-cost-houses/>).
- 20 Centre pour les coopératives de l'université du Wisconsin (2013), op. cit.
- 21 OIT (2013), "Providing clean energy and energy access through cooperatives," Genève: OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_233199/lang--en/index.htm
- 22 Bilek, A. (2012), "Revitalizing rural communities through the renewable energy cooperative", Washington DC: Heinrich Boll Stiftung. Disponible à l'adresse: http://www.boell.org/downloads/Bilek_EnergyCooperatives.pdf.
- 23 ACI. "Co-op facts and stats". Disponible à l'adresse: <http://ica.coop/en/co-op-facts-and-stats>
- 24 CIT (2007), "La promotion d'entreprises durables», Rapport VI. Genève: OIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/documents/publication/wcms_093969.pdf.
- 25 Birchall, J. (2013), «Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières», Genève: BIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_207768/lang--en/index.htm
- Howarth, M. (2007), "Worker cooperatives and the phenomenon of empresas recuperadas in Argentina: An analysis of their potential for replication," Genève: OIT.

- 26 Brown, R. (2014). "The performance of employee-owned businesses in Scotland: some preliminary empirical evidence" dans Fraser of Allander Institute Economic Commentary: Volume 37, No. 3. Disponible à l'adresse: http://www.strath.ac.uk/media/departments/economics/faire/2014-03/The_Performance_of_Employee-owned_Businesses_in_Scotland_-_Ross_Brown_et_al_-_March_2014.pdf.
- 27 Bajo, C. S. and B. Roelants (2013), "Capital and the debt trap: Learning from cooperatives in the global crisis". Hampshire: Palgrave Macmillan.
- 28 Logue, J. and J. Yates (2005), "Productivity in cooperatives and worker-owned enterprises: Ownership and participation make a difference!" Genève: OIT. Disponible à l'adresse: <http://dept.kent.edu/oeoc/OEOCLibrary/Preprints/LogueYatesProductivityInCooperativesAndWorkerOwnedEnterprises2005.pdf>.
- 29 Brown, R. (2014), op. cit.
- 30 UNDESA (2012), Promoting productive capacity for sustainable livelihoods: The role of cooperatives. Disponible à l'adresse: <http://social.un.org/coopsyear/documents/AMRBreakfast7june2012.pdf>.
- 31 Stories.coop (2013), "A source for sustainable Teak". Disponible à l'adresse: <http://stories.coop/stories/a-source-for-sustainable-teak/>.
- 32 Horwat, R. A. (2009), "Environmental cooperatives and sustainability: Exploring the cooperative as a community tool to support sustainability in Montreal, Canada." Travail de recherche universitaire de deuxième cycle Université d'Europe Centrale, Budapest
- 33 Osti, G. (2012), "Green social cooperatives in Italy: A practical way to cover the three pillars of sustainability?" Sustainability: Science, Practice and Policy, Vol. 8, Issue 1, p. 82-93.
- 34 Medina (2005), "Waste picker cooperatives in developing countries," Document préparé à l'occasion d'une conférence SEWA/WIEGO/Cornell intitulée «Membership based organisations of the poor» (Organisations basées sur les membres destinées aux pauvres) , Ahmedabad, Inde. Disponible à l'adresse: <http://wiego.org/publications/waste-picker-cooperatives-developing-countries>.
- Tirado-Soto and Zamberlan (2013), "Networks of recyclable material waste-pickers' cooperatives: An alternative for the solid waste management in the city of Rio de Janeiro," Waste Management, 33(4): 1004-12.
- 35 «Le monde que nous voulons» (2013), Rapport final de la consultation thématique mondiale sur la gouvernance et le cadre de développement post-2015. Disponible à l'adresse: <http://www.worldwewant2015.org/governance/finalreport>.
- 36 OIT (2003), "S'affranchir de la pauvreté par le travail". Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 91e session, Genève.
- 37 ACI (2013), "Identité coopérative, valeurs et principes". Disponible à l'adresse: <http://ica.coop/en/whats-co-op/co-operative-identity-values-principles>.
- 38 Bibby, A. (2014) op.cit.
- 39 Wanyama, F., Develtere, P., & Pollet, I. (2008), "Encountering the Evidence: Cooperatives and Poverty Reduction in Africa," Journal of Cooperative Studies, Vol. 41, No. 3, p. 16-27.
- 40 OIT (2002), "Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives", Genève BIT. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312531:NO
- 41 Sentama, E. (2009), "Peacebuilding in post-genocide Rwanda: The role of cooperatives in the restoration of interpersonal relationships," Thèse doctorale, Université de Gothenburg , School of Global Studies.
- 42 Esim, S. (2013), "Witnessing the cooperative renaissance in times of global crises" présentation faite à la conférence sur la santé et l'égalité entre hommes et femmes en période de crise mondiale, Galway, Irlande.
- 43 Douglas, E. (2005), "Inside Nepal's Revolution," publié dans le National Geographic. Disponible à l'adresse: <http://ngm.nationalgeographic.com/ngm/0511/feature3/index.html>.
- 44 Ramnarain, S. (2011), "Women's cooperatives and peace in India and Nepal.", Association des coopératives du Canada. Disponible à l'adresse: http://www.coopscanada.coop/assets/firefly/files/files/Annas_PDF/WOMEN_CO-OPS_AND_PEACE_IN_INDIA_AND_NEPAL_2011_CCA.pdf.
- 45 Esim, S. and M. Omeira (2009), "Rural women producers and cooperatives in conflict settings in Arab States", document présenté à l'atelier FAO-FIDA -BIT sur les «Lacunes, tendances, état de la recherche en matière de genre et d'emploi agricole et rural: quels sont les moyens pour sortir de la pauvreté», 31 mars-2 avril, Rome. Disponible à l'adresse: http://www.fao-ilo.org/fileadmin/user_upload/fao_ilo/pdf/Papers/25_March/Esim_Fin.pdf.
- 46 Bajo, C. S. et B. Roelants (2013), op. cit.

La contribution des coopératives au développement durable : une initiative conjointe de l'OIT et l'ACI

La durabilité est reconnue comme étant un des cinq piliers du Plan d'action pour une décennie des coopératives de l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui veut faire des coopératives les bâtisseuses de la durabilité économique, sociale et environnementale d'ici à 2020. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a qualifié le travail décent d'objectif central et de moteur du développement durable et d'une économie plus durable sur le plan environnemental.

Pour que la voix des coopératives soit entendue dans la discussion sur le programme de développement pour l'après-2015, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'ACI ont lancé une initiative sur le thème de la contribution des coopératives au développement durable. Cette note de synthèse résume les conclusions d'un rapport à paraître, sous le même titre, de Frederick O. Wanyama, de l'Université Maseno, au Kenya.



Alliance coopérative internationale
Co-operative House Europe
Avenue Milcamps 105
B-1030 Bruxelles
www.ica.coop
ica@ica.coop



Département des entreprises
Unité des coopératives
Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
www.ilo.org/coop
coop@ilo.org